

*Privilège—M. Desjardins*

Et, comme si cela n'était pas assez, nous apprenons maintenant que nous devons donner un préavis aux autorités françaises pour qu'elles sachent quand nos inspecteurs arraisonneront leurs bateaux. Le ministre peut-il nous dire pourquoi ces conditions ridicules ont été insérées dans l'accord et combien d'inspections ont eu lieu jusqu'à maintenant?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je suis certain que, après réflexion, le député admettra que cet accord scandaleux, comme il l'a qualifié, apportera aux pêcheurs de sa circonscription des avantages permanents inestimables.

Le député comprend que la cause du conflit était une zone située au sud des îles Saint-Pierre-et-Miquelon et que les deux pays réclamaient. Est-ce bien compris, monsieur le Président, qu'il est question ici d'une zone que le Canada et la France revendiquent tous deux? La France a accepté de réduire de plus de 10 000 tonnes par année la surpêche dans la zone contestée, nous avons pris des arrangements avec les Français pour que nos inspecteurs arraisonneront leurs bateaux et pour que leurs inspecteurs arraisonneront nos bateaux dans cette zone afin de vérifier l'exactitude des registres des prises, qui sont tenus par chaque pays lorsque les chalutiers pêchent dans cette zone.

• (1500)

Ce processus est en cours. On me dit qu'un agent canadien est actuellement à bord du patrouilleur français *Rhones* dans le but précis d'inspecter les registres quotidiens des prises afin de s'assurer que la France ne fait pas de surpêche dans la zone contestée.

**M. Simmons:** Je comprends très bien, monsieur le Président, mais le ministre comprend-il, lui, de quel côté il est censé être dans cette affaire?

**Des voix:** Bravo!

## LA SURPÊCHE DANS LA ZONE CONTESTÉE

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, si le but de l'exercice est de contrôler la surpêche des Français, c'est une mauvaise blague et le ministre le sait.

Vu le préavis, c'est un peu comme si la GRC disait qu'elle ne poursuivrait les conducteurs en état d'ivresse que deux soirs par semaine—il faut l'élément de surprise. . .

**M. le Président:** Je voudrais la collaboration du député. Vu l'heure, je lui avais demandé une brève question supplémentaire. Pourrait-il être bref.

**M. Simmons:** Monsieur le Président, je voudrais que le ministre nous dise comment il saura que les Français ne continue pas à décimer nos stocks, comme ils le font depuis quatre ans, avec sa bénédiction?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je pense que la Chambre aimerait savoir de quel côté est le gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Siddon:** Le député saura que le gouvernement se bat pour ses électeurs de Burin—Saint-Georges, ce qui est plus que ce qu'il a fait en tant que membre d'un gouvernement qui a approuvé la pêche dans nos eaux par les Français—une pêche légale—

**M. Simmons:** Ce n'est pas vrai.

**M. Siddon:** . . . de 28 000 tonnes par an, une quantité que nous avons ramenée à environ 12 000 tonnes.

[Français]

**M. le Président:** Le député de Témiscamingue (M. Desjardins) a une question de privilège à soulever. L'honorable député a la parole.

\* \* \*

[Français]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DESJARDINS—LA SONNERIE D'APPEL AU VOTE

**M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Monsieur le Président, si j'entends soulever la question de privilège, c'est qu'hier soir mes droits de parlementaire ont été brimés. Lors du vote d'hier soir, prévu pour 18 heures, j'étais avec deux autres collègues et trois personnes, en séance de travail, à la pièce 523 de l'édifice Wellington, et aucune des six personnes présentes, monsieur le Président, n'a entendu la sonnerie d'appel au vote entre 17 h 45 et 18 heures. Alors, monsieur le Président, mes droits de parlementaire ont été brimés puisque je n'ai pu exercer mon droit de vote hier soir, à 18 heures.